



# Projet Sportif Fédéral 2024

Réunion de lancement  
11 mars 2024

FFRandonnée 

**MARCHER**  
TOUS, TOUT LE TEMPS, PARTOUT !

# SOMMAIRE

- 01 Introduction
- 02 Objectifs finançables
- 03 Critères d'éligibilité
- 04 Financement & procédure de gestion
- 05 Outils & calendrier prévisionnel
- 06 Mobilisation des clubs
- 07 Projet Sportif Territorial

# Introduction

- Dans la dynamique des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 (JOP), le Président de la République a fait de la promotion de l'activité physique et sportive **la Grande Cause Nationale 2024**. Elle sera le relai sociétal qui portera l'héritage immatériel de ce rendez-vous unique et historique, avec l'objectif de faire du sport un levier d'éducation, d'insertion, de santé, d'inclusion.
- Les actions des fédérations devront s'inscrire en cohérence avec leurs engagements résultant du **contrat d'engagement républicain** ;
- En 2023, **47% des crédits PSF ont été attribués à des clubs** (légèrement supérieur à 2022). Les fédérations veilleront à **atteindre la part minimale de 50%** à destination des clubs ;
- **31 mai** – date de clôture des instructions et soumission des résultats auprès de l'Agence. La date est identique à 2023 ;
- **Pas de possibilité de report des crédits.**

# Enveloppe nationale PSF 2024

Le montant de l'enveloppe du PSF FFRandonnée 2024 se compose ainsi :

<b>Enveloppe globale</b>	<b>436 700 €</b>
<i>dont Outre-Mer</i>	<i>55 700 €</i>
<b>Enveloppe 2023</b>	<b>442 100 €</b>
<i>Enveloppe minimale pour les clubs affiliés</i>	<i>218 350 €</i>



## Les objectifs

# Les objectifs du Projet Sportif Fédéral

- Le Projet Sportif Fédéral traduit **les orientations stratégiques fédérales**, fixées dans le cadre de son Plan Fédéral 2021-2028, dans une logique de développement des pratiques pour tous sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin.
- Les dossiers de demande de subvention des clubs et comités devront s'intégrer dans une **logique d'amélioration et de développement des offres fédérales et générer de nouveaux licenciés et pratiquants**, dans un respect social et environnemental sur l'ensemble du territoire.



# Les objectifs financiers

## ➤ Développement de la pratique

- Créer et diversifier l'offre de marche et randonnée
- S'appuyer sur les itinéraires pour développer l'offre de pratique et l'attractivité touristique
- Multiplier l'offre fédérale par le numérique

## ➤ Promotion du Sport Santé

- Promouvoir et développer le sport santé

## ➤ Développement de l'éthique et de la citoyenneté

- Développer la mobilité active et la marche en ville
- Favoriser le respect de l'environnement et du développement durable
- Favoriser la féminisation
- Lutter contre les violences et toutes les formes de discrimination
- Promouvoir le sport dans le cadre de la cohésion sociale et de la citoyenneté



# Formation

! Les actions formation sont à intégrer au sein des projets

- Améliorer la qualité de l'offre fédérale :
  - Organiser et favoriser les formations suivantes :
    - des encadrants (animateurs et formateurs) ;
    - des arbitres, des dirigeants (bénévoles et salariés), des baliseurs, des médecins, des pratiquants et dans le domaine du numérique ;
    - consolider les Equipes Régionales de Formation.





# 1. Développement de la pratique

# Modalité 1 : Créer et diversifier l'offre de marche et de randonnée

*Objectifs : Augmenter le nombre de licenciés ou d'adhérents, le nombre de licenciés ou d'adhérents sur un public spécifique (jeunes, para-sport, ...), le nombre de clubs, le nombre de dirigeants et de bénévoles, ...*

- Développer les pratiques fédérales et les pratiques innovantes, dont le programme Forme ;
- Adapter l'offre aux attentes des pratiquants et favoriser l'accès à la pratique ;
- Développement de l'itinérance par les comités ;
- Accentuer le maillage territorial: favoriser la création de clubs, l'affiliation de clubs existants, créer de nouvelles formes de clubs ;
- Créer des manifestations ouvertes à tous et des rencontres sportives.
- Créer une offre pour les jeunes ;
- Renforcer l'offre de pratique éducative ;
- Créer une offre pour les actifs ;
- Développer une offre à destination des publics en situation de handicap ;
- Développer des actions vers les dirigeants et les bénévoles.



## Modalité 2 : Développer et promouvoir notre stade pour la pratique et l'offre touristique

*Objectifs : Augmenter le nombre de licenciés ou d'adhérents, transformer les pratiquants sur les sentiers en licenciés ou adhérents, sécuriser et promouvoir les sentiers, développer la notoriété et l'image de la fédération, ...*

### Améliorer la qualité de notre stade

- Favoriser la labellisation des PR (projet concret d'un comité qui vise à labelliser un/des PR, en partenariat avec un territoire) ;
- Travailler sur la promotion et la sécurisation de la pratique sur les GR (hors GR éligibles aux dons) ;
- Favoriser le partage de notre stade avec les autres pratiquants de sports de pleine nature (création de charte, information des pratiquants...).

### Favoriser les projets touristiques locaux

- Développer des projets en mode partenarial et co-construits avec les territoires dans l'objectif de faire de ces itinéraires de véritables destinations touristiques ;
- Organiser des événements touristiques en valorisant les itinéraires et la pratique.



## Modalité 3 : Multiplier l'offre fédérale par le numérique

*Objectifs : Augmenter le nombre de licenciés, développer la notoriété et l'image du club et de la fédération, augmenter le nombre d'utilisateurs sur l'application MaRando, ...*

- Moderniser et développer l'offre du club par la transformation numérique et digitale ;
- Accompagner les clubs et les comités sur la transformation numérique et digitale ;
- Développer la pratique connectée ;
- Déployer et s'approprier l'application fédérale MaRando® et ses fonctionnalités.



## 2. Promotion du Sport Santé



# Modalité : Promouvoir et développer le Sport Santé

*Objectifs : Augmenter le nombre de licenciés, augmenter le nombre de licenciés sur un public spécifique (sport santé), développer la notoriété et l'image de la fédération, ...*

- Proposer une offre de pratique santé avec la création de créneaux spécifiques identifiés (randonnée, marche nordique ou longe côte - marche aquatique) dans les clubs
- Organiser des manifestations ouvertes à tous
- Relayer les campagnes nationales via des actions ciblées
- Elaborer des projets avec des partenaires santé
- Être référencé sur les sites régionaux Sport Santé – Bien-Être
- Créer et animer un réseau Santé sur le territoire
- Etablir des partenariats avec les Maisons Sport-Santé
- Développer le dispositif de sport sur prescription





### 3. Développement de l'éthique et de la citoyenneté

# Modalité 1 : Développer la mobilité active et la marche en ville

*Objectifs : Augmenter le nombre de licenciés, augmenter le nombre de licenciés sur un public spécifique (jeunes, actifs, ...), développer la notoriété et l'image de la fédération, ...*

- Proposer des projets d'itinéraires ou de pratiques de la marche dans les espaces urbanisés ;
- Organiser des manifestations ouvertes à tous ;
- Créer ou participer aux dynamiques marche et mobilités actives.



## Modalité 2 : Favoriser le respect de l'environnement et le développement durable

*Objectifs : Augmenter le nombre de licenciés, augmenter le nombre de licenciés sur un public spécifique (sport santé), développer la notoriété et l'image de la fédération, augmenter le nombre de personnes sensibilisées, ...*

- Organiser des opérations de nettoyage des sentiers et des espaces de pratique ;
- Mettre en place des actions de sensibilisation : mise en place d'événements, création de documents (charte du randonneur, ...), appliquer la charte des 15 engagements écoresponsables, etc.
- Organiser des manifestations ouvertes à tous éco-responsables ;
- Participer aux inventaires de biodiversité, aux événements nationaux et locaux de protection de l'environnement ;
- Développer des projets en lien avec l'environnement et le développement durable (lutter contre les espèces exotiques envahissantes, favoriser les aménagements faunistiques ou la biodiversité en milieu agricole, ...)



## Modalité 3 : Favoriser la féminisation

*Objectifs : Augmenter le nombre de licenciés, de bénévoles ou de dirigeants sur un public spécifique (femmes), augmenter le nombre de personnes sensibilisées, ...*

- Féminiser les postes de responsabilité et d'encadrement



## Modalité 4 : Lutter contre les violences et toutes les formes de discrimination

*Objectifs : Augmenter le nombre de personnes sensibilisées, ...*

- Mettre en place des plans locaux de lutte contre les violences et les discriminations



## Modalité 5 : Promouvoir le sport dans le cadre de la cohésion sociale et de la citoyenneté

*Objectifs : Augmenter le nombre de licenciés, de clubs, de bénévoles, de dirigeants, développer la notoriété et l'image de la fédération, ...*

- Héritage Paris 2024 : développer la marche dans le cadre des actions conduites par les collectivités labellisées Terre de Jeux ;
- Promotion du sport pour tous à l'occasion des Jeux Olympiques Paris 2024 : La Grande Randonnée vers Paris, actions de promotion, ...



# Les priorités de l'Agence Nationale du Sport

- Les fédérations doivent porter une attention particulière aux projets :
  - Sur la thématique **du Sport Santé** (y compris les partenariats avec le réseau des maisons sport santé habilitées) ;
  - Sur la thématique **du Para Sport** (favoriser le développement de la pratique pour les personnes en situation de handicap) ;
  - Portés par des **clubs issus de territoires prioritaires** (QPV / ZRR). Les fédérations veilleront à augmenter la part de ses crédits sur ces territoires ;
  - Sur les thématiques de **la féminisation & de la lutte contre toutes les formes de violence**.
- Les associations/sections qui disposent de **plusieurs affiliations** ne peuvent pas déposer un même projet auprès de plusieurs fédérations (pour le PSF & le PST) ;
- Les crédits attribués pourront être mobilisés, dans le cadre d'un projet, pour l'acquisition de **petits matériels** hors biens amortissables **pour un montant maximal unitaire de 500€ HT** (en particulier pour développer la pratique sportive pour des personnes en situation de handicap). Une demande de subvention ne peut pas porter uniquement sur l'achat de petits matériels.



# Les critères d'éligibilité



# Les critères d'éligibilité

- Le porteur de projet doit être:
  - **Un club affilié** (qui licencie tous ses adhérents)
  - **Un comité départemental**
  - **Un comité régional**
- Le porteur de projet doit attester, en cochant la case correspondante, qu'il souscrit au **contrat d'engagement républicain**
- Le comité peut être le porteur de projets mutualisés de différents clubs, mais il ne pourra pas leur reverser les subventions obtenues et devra justifier en son nom propre de l'utilisation des fonds.
- **Les clubs peuvent aussi mutualiser leurs projets entre eux. Un accompagnement personnalisé sera proposé aux clubs souhaitant choisir cette solution.**



# Les critères d'éligibilité

Le projet doit respecter les obligations suivantes:

- Rentrer dans **les objectifs du PSF** de la FFRandonnée définis précédemment

Bénéficiaire :

- D'une aide **minimum de 1 500 €** (1 000 € pour les structures dont le siège social se situe en zone de revitalisation rurale (ZRR) ou dans une intercommunalité ayant signé un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) rural ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR)
- D'une aide **maximum de 70% du coût du projet**
- D'une aide globale **maximum de 5 000€ /club et 15 000 € /comité**



# Les critères d'éligibilité

Le projet doit respecter les obligations suivantes:

- Débuter dans l'année en cours et se terminer au plus tard le 30 juin de l'année suivante
- Ne peut pas bénéficier de **double financement PSF et PSD.**

Le nombre de demandes par porteur:

- **3 projets maximum par club**
- **4 projets maximum par comité**



# Financement



# Grands principes

Un certain nombre de règles et recommandations s'imposent à la fédération et son réseau sur la répartition et l'utilisation de cette enveloppe:

- **Flécher davantage de crédits sur les clubs (50%)** en conservant le pourcentage minimum de 50% de subventions versées aux clubs **obligatoires** pour chaque région ;
- **Sanctuariser les crédits attribués à l'outremer ;**
- **Garantir une attribution plus équitable** aux régions ;
- **Conserver une transparence** de la décision ;
- En cas de non-utilisation de tout ou partie du budget alloué sur la part clubs (ou sur le budget global), le budget non utilisé ira dans **un pot commun national** pour financer d'autres projets, prioritairement à destination des clubs.



# La procédure de gestion



# Procédure de gestion

- Les demandes de subvention doivent obligatoirement être effectuées via Le Compte Asso
- Seuls les dossiers complets (comprenant les pièces justificatives) déposés seront étudiés par la fédération
- Un seul dossier par structure (pouvant contenir plusieurs projets). L'ajout de projet est possible tant que le dossier n'est pas transmis
- Les pièces obligatoires sont:
  - les statuts – la liste des dirigeants – le rapport d'activité – le budget prévisionnel annuel – les comptes annuels – le bilan financier – le RIB – le projet associatif

# Gestion du dispositif





# Les commissions

**Les Commissions Régionales PSF (CRPSF)** sont composées d'élus régionaux, départementaux et locaux, des administrateurs territoriaux et d'un salarié fédéral. Elles sont chargées d'instruire les dossiers de demande de subvention des comités départementaux et des clubs, de suivre la mise en œuvre des projets et d'en valider les évaluations. Elles sont accompagnées de référents régionaux pour aider les porteurs de projet.

**Une Commission Nationale PSF (CNPSF)** est chargée de la mise en œuvre et la gestion du PSF. Elle est composée d'élus régionaux, départementaux et locaux, d'élus fédéraux, de la direction technique nationale, de salariés fédéraux et d'un représentant de l'Agence Nationale du Sport. Elle est chargée d'instruire les dossiers des comités régionaux, de valider les montants attribués par les CRPSF, de s'assurer de l'égalité de traitement des dossiers et de fixer les modalités d'évaluation des projets financés.

# Composition minimale

- Rappel de la composition minimale :
  - Le, la président(e) du comité régional
  - Le, la trésorier(e)
  - Les président(e)s des CRPA, CRF et CRSI
  - Les président(e)s d'un comité départemental et d'un club
  - Les administrateur(rice)s territorial(e)s (collège territoire)
  - Le, la conseiller(e) territorial(e) DCVA (sans droit de vote)
    - Ou leurs représentants
  - *Il est conseillé d'intégrer un membre extérieur dans la composition*



# Outils

# Les outils pour les structures

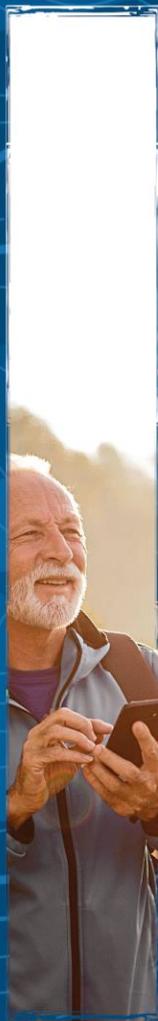
- **Une plateforme dédiée pour retrouver tous les outils liés au PSF :**
  - <https://sway.cloud.microsoft/x6lLbWMbiEwLGQzn>
- **La note de cadrage**, document principal de cadrage des demandes de subvention et ses annexes: **Foire aux Questions, déclinaison des objectifs PSF** (avec des exemples de projet), **contacts des référents**, ...
- **Les manuels utilisateurs Le Compte Asso**, guides complets pour accompagner les porteurs de projet dans leur demande de subvention
- **Les tutoriels vidéo** pour faire connaissance avec le service numérique Le Compte Asso en quelques minutes, disponibles en ligne
- **Le Guide Clubs**, procédure simplifiée pour la demande de subvention des clubs et pour l'utilisation du service numérique Le Compte Asso
- Des nouvelles **fiches modalités**, créées pour accompagner les structures selon leur type de projet
- Un modèle et un site pour construire **son projet associatif**
- Un **document word de pré-remplissage** pour débiter la rédaction de son projet avant l'ouverture ou la connexion à la plateforme

# Calendrier prévisionnel



# Calendrier prévisionnel

- 11 mars : Réunion de lancement ouverte à tous les comités
- **11 mars : Lancement de la campagne PSF 2024** (communication à tous les clubs et tous les comités avec l'envoi de la note de cadrage)
- Mercredi 20 mars 16h à 18h : 1<sup>er</sup> Webinaire ouvert à tous (clubs & comités)
- Mercredi 3 avril 17h à 19h : 2<sup>e</sup> Webinaire ouvert à tous (clubs & comités)
- **Dimanche 28 avril (minuit) : Fermeture de la campagne PSF**
- **Du 6 au 22 mai : Organisation des Commissions Régionales PSF**
- **Mercredi 31 mai** : Commission Nationale PSF – arbitrage final et soumission des résultats auprès de l'Agence.
- Juin/Juillet/Août : Communication des résultats et mise en paiement des structures (objectif : avant les Jeux Olympiques).



# Contacts



# Contacts

- **Le mail national [psf@ffrandonnee.fr](mailto:psf@ffrandonnee.fr)**
  - Pour les référents régionaux, les CRPSF et les porteurs de projet si besoin
- **Les conseillers territoriaux et les administrateurs territoriaux**
  - Pour les référents régionaux, les CRPSF, les comités régionaux et les comités départementaux
- **Les référents régionaux**
  - Pour les comités départementaux et les clubs
- **Les comités départementaux**
  - Pour les clubs

# Contacts

Contact national :  
[psf@ffrandonnee.fr](mailto:psf@ffrandonnee.fr)

Comité Régional	Adresse mail du référent régional PSF
Auvergne-Rhône-Alpes	<a href="mailto:aura.psf@ffrandonnee.fr">aura.psf@ffrandonnee.fr</a>
Bourgogne-Franche-Comté	<a href="mailto:bfc.psf@ffrandonnee.fr">bfc.psf@ffrandonnee.fr</a>
Bretagne	<a href="mailto:bretagne.psf@ffrandonnee.fr">bretagne.psf@ffrandonnee.fr</a>
Centre-Val de Loire	<a href="mailto:centre-val-de-loire.psf@ffrandonnee.fr">centre-val-de-loire.psf@ffrandonnee.fr</a>
Grand Est	<a href="mailto:grand-est.psf@ffrandonnee.fr">grand-est.psf@ffrandonnee.fr</a>
Hauts-de-France	<a href="mailto:hauts-de-france.psf@ffrandonnee.fr">hauts-de-france.psf@ffrandonnee.fr</a>
Ile-de-France	<a href="mailto:idf.psf@ffrandonnee.fr">idf.psf@ffrandonnee.fr</a>
Normandie	<a href="mailto:normandie.psf@ffrandonnee.fr">normandie.psf@ffrandonnee.fr</a>
Nouvelle-Aquitaine	<a href="mailto:nouvelle-aquitaine.psf@ffrandonnee.fr">nouvelle-aquitaine.psf@ffrandonnee.fr</a>
Occitanie	<a href="mailto:occitanie.psf@ffrandonnee.fr">occitanie.psf@ffrandonnee.fr</a>
Pays de la Loire	<a href="mailto:pays-de-la-loire.psf@ffrandonnee.fr">pays-de-la-loire.psf@ffrandonnee.fr</a>
Provence-Alpes-Côte d'Azur	<a href="mailto:paca.psf@ffrandonnee.fr">paca.psf@ffrandonnee.fr</a>
Guadeloupe	<a href="mailto:guadeloupe@ffrandonnee.fr">guadeloupe@ffrandonnee.fr</a>
Martinique	<a href="mailto:martinique.psf@ffrandonnee.fr">martinique.psf@ffrandonnee.fr</a>
La Réunion	<a href="mailto:reunion.psf@ffrandonnee.fr">reunion.psf@ffrandonnee.fr</a>

# Rappels sur la mobilisation des clubs

FFRandonnée 

**MARCHER**  
TOUS, TOUT LE TEMPS, PARTOUT !

# Mobilisation des clubs

- Les comités peuvent remplir les dossiers avec les clubs « novices »
- Accompagner les clubs pour constituer les dossiers : démonstration sur [lecompteasso.fr](http://lecompteasso.fr), regrouper les documents obligatoires, rédiger le projet associatif club (qui fait parfois défaut)
- Sensibiliser les clubs lors des réunions des Président(e)s d'associations ou lors des Assemblées Générales
- Impliquer tous les comités pour sensibiliser les clubs
- Inciter les clubs à mutualiser leurs moyens (humain, matériel, financier) pour déposer des dossiers
- Accompagner les dirigeants par la formation : mobiliser les clubs pour participer aux deux webinaires organisés fin mars & début avril
- Communiquer sur des projets innovants, des idées de projet, ... (annexe 3, exemples locaux & fiches projets)



Des questions ?

FFRandonnée 

MARCHER  
TOUS, TOUT LE TEMPS, PARTOUT !



# Le Projet Sportif Territorial

# Projet Sportif Territorial

- L'enveloppe PSF correspond aux projets hors aide à l'emploi et à l'apprentissage. Près de 64M€ ont été consacrés en 2023 à la mise en œuvre des projets sportifs territoriaux (PST).
- Ces crédits, gérés par les services déconcentrés de l'État (DRAJES, DSDEN, SDJES), visent notamment à financer l'emploi et l'apprentissage. Ces PST sont des projets territoriaux, avec des priorités et des enjeux différents selon les régions.
- Nous invitons les comités régionaux à se rapprocher de leur DRAJES (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) et les comités départementaux de leur SDJES (Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports) pour connaître les dates (différentes des dates de la campagne PSF) et modalités des campagnes locales.



# Projet Sportif Territorial

- La déclinaison régionale de la politique de l'Agence nationale est précisée pour chaque dispositif.
- Avant toute demande sur Le Compte Asso (LCA), vous veillerez à prendre contact avec votre service instructeur :
  - SDJES pour les clubs et comité départementaux
  - DRAJES pour les comités régionaux



# Appel à projets : Aides à l'emploi - professionnalisation

EMPLOI ANS  
« CRÉATION »  
30 000 € sur 3 ans

AIDES PONCTUELLES  
A L'EMPLOI  
1 forfait de 10 000€ sur  
une année

EMPLOI ANS  
« SPORT SANTE »  
30 000 € sur 3 ans

Emploi ANS  
« Consolidation »  
18 000 € sur 3 ans

## Appel à projets : Aides à l'emploi - professionnalisation

- Les emplois qui s'inscriront dans un ou plusieurs objectifs de développement poursuivis en 2024 (liste non exhaustive) :
  - La réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive (publics cibles [féminines, jeunes, seniors, personnes souffrant de maladies chroniques ou d'affections de longue durée, ...] en territoires carencés [urbains et ruraux]) ;
  - Le développement de la pratique sportive et de l'encadrement pour les femmes et les jeunes filles ;
  - Le développement des activités physiques et sportives accessibles aux personnes en situation de handicap ;
  - L'accompagnement des politiques d'accueil de scolaires ;
  - La promotion du sport-santé et du sport en entreprise ;



# Point de vigilance

Ces PST sont des projets territoriaux, avec des priorités et des enjeux différents selon les régions.

Ne pas déposer une demande de subvention pour la même action sur les 2 dispositifs PSF & PST

Déposer une demande de subvention dès que vous avez l'intention de recruter.

# Répartition des crédits par région – 2024

## ANNEXE I – 2024 Récapitulatif de la répartition par région des crédits 2024 – par sous-type de financement<sup>19</sup>

REGION	EMPLOI	PREVENTION DES NOYADES	SAVOIR ROULER A VELO	POLITIQUES PUBLIQUES + LUTTE CONTRE LES VIOLENCES	GRANDE CAUSE NATIONALE "projet phare"	FONDS D'AMORCAGE / RELIQUAT 2023	TOTAL PST 2024	BOP DECLINAISON TERRITORIALE
<b>HEXAGONE</b>								
Auvergne-Rhône-Alpes	4 291 675 €	352 000 €	191 000 €	616 000 €	149 000 €	- €	5 599 675 €	50 000 €
Bourgogne-Franche-Comté	1 549 000 €	116 000 €	118 000 €	247 000 €	52 000 €	- €	2 082 000 €	55 000 €
Bretagne	1 939 340 €	116 000 €	106 000 €	286 000 €	62 000 €	- €	2 509 340 €	60 000 €
Centre-Val-de-Loire	1 759 210 €	114 000 €	66 000 €	230 000 €	48 000 €	- €	2 217 210 €	80 000 €
Grand-Est	3 285 398 €	194 000 €	171 000 €	438 000 €	102 000 €	- €	4 190 398 €	60 000 €
Hauts-de-France	3 332 058 €	212 000 €	172 000 €	468 000 €	110 000 €	- €	4 294 058 €	60 000 €
Île-de-France	6 661 607 €	480 000 €	245 000 €	909 000 €	227 000 €	- €	8 522 607 €	60 000 €
Normandie	2 000 814 €	114 000 €	129 000 €	283 000 €	62 000 €	- €	2 588 814 €	50 000 €
Nouvelle-Aquitaine	4 514 792 €	262 000 €	138 000 €	473 000 €	112 000 €	- €	5 499 792 €	90 000 €
Occitanie	3 830 441 €	280 000 €	132 000 €	470 000 €	111 000 €	- €	4 823 441 €	80 000 €
Pays-de-la-Loire	2 265 958 €	144 000 €	156 000 €	319 000 €	71 000 €	- €	2 955 958 €	70 000 €
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	2 854 926 €	266 000 €	129 000 €	407 000 €	94 000 €	- €	3 750 926 €	40 000 €
<b>SOUS-TOTAL HEXAGONE</b>	<b>38 285 219 €</b>	<b>2 650 000 €</b>	<b>1 753 000 €</b>	<b>5 146 000 €</b>	<b>1 200 000 €</b>	<b>500 000 €</b>	<b>49 034 219 €</b>	<b>755 000 €</b>
<b>OUTRE-MER</b>								
Guadeloupe	735 940 €	130 000 €	40 000 €	225 000 €	46 000 €	23 000 €	1 199 940 €	50 000 €
Martinique	472 370 €	122 000 €	82 000 €	214 000 €	43 000 €	22 000 €	955 370 €	40 000 €
Guyane	1 109 799 €	100 000 €	22 000 €	180 000 €	35 000 €	19 000 €	1 465 799 €	35 000 €
La Réunion	513 484 €	296 000 €	64 000 €	447 500 €	103 000 €	54 000 €	1 477 984 €	20 000 €
Mayotte	395 420 €	110 000 €	12 000 €	191 000 €	37 000 €	19 000 €	764 420 €	25 000 €
Nouvelle-Calédonie	318 250 €	92 000 €	25 000 €	1 343 000 €	32 000 €	17 000 €	1 827 250 €	50 000 €
Saint-Pierre-et-Miquelon	36 000 €	- €	2 000 €	251 000 €	4 000 €	3 000 €	296 000 €	15 000 €
<b>SOUS-TOTAL OUTRE-MER</b>	<b>3 581 263 €</b>	<b>850 000 €</b>	<b>247 000 €</b>	<b>2 851 500 €</b>	<b>300 000 €</b>	<b>157 000 €</b>	<b>7 986 763 €</b>	<b>235 000 €</b>
1000 emplois sociosportifs	10 000 000 €						10 000 000 €	
MONTANT A REPORTER 2025	1 235 350 €						1 235 350 €	
CONVENTIONS ANNULEES	105 000 €						105 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>53 206 832 €</b>	<b>3 500 000 €</b>	<b>2 000 000 €</b>	<b>7 997 500 €</b>	<b>1 500 000 €</b>	<b>657 000 €</b>	<b>68 361 332 €</b>	<b>990 000 €</b>
Corse	60 000 €	8 000 €		1 182 200 €	127 800 €	22 000 €	1 420 000 €	25 000 €
Polynésie Française	120 000 €	23 000 €		1 129 500 €	122 000 €	17 000 €	1 411 500 €	15 000 €
Vallis et Futuna	12 000 €	6 000 €		344 500 €	37 000 €	4 000 €	403 500 €	10 000 €
<b>SOUS-TOTAL TRANSFERTS INDIRECTS</b>	<b>192 000 €</b>	<b>57 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 656 200 €</b>	<b>286 800 €</b>	<b>43 000 €</b>	<b>3 235 000 €</b>	<b>50 000 €</b>
<b>TOTAL + TRANSFERTS INDIRECTS</b>	<b>53 398 832 €</b>	<b>3 557 000 €</b>	<b>2 000 000 €</b>	<b>10 653 700 €</b>	<b>1 786 800 €</b>	<b>700 000 €</b>	<b>72 096 332 €</b>	<b>1 040 000 €</b>

# Le calendrier 2023 à titre indicatif

---

DRAJES	EM	
	Date démarrage de la campagne	Date de fin de campagne
Auvergne-Rhône-Alpes	15-mars-23	15-mai-23
Bourgogne-Franche-Comté	15-mars-23	30-juin-23
Bretagne	3-avr.-23	29-mai-23
Centre-Val-de-Loire	2-mars-23	11-avr.-23
Grand-Est	3-avr.-23	31-mai-23
Guadeloupe	21-mars-23	6-mai-23
Guyane	11-avr.-23	5-juin-23
Hauts de France	1-avr.-23	15-mai-23
Ile de France	avr.-23	14-mai-23
La Réunion	30-mars-23	2-mai-23
Martinique	20-mars-23	8-sept.-23
Mayotte	7-mars-23	17-mai-23
Normandie	3-avr.-23	15-mai-23
Nouvelle-Aquitaine	3-avr.-23	8-mai-23
Nouvelle-Calédonie	20-mars-23	27-avr.-23
Occitanie	23-mars-23	28-avr.-23
Pays de la Loire	16-mars-23	12-mai-23
Provence-Alpes-Cote-d'Azur	4-avr.-23	9-juin-23
Saint-Pierre et Miquelon	20-avr.-23	20-mai-23

# PST – quelques statistiques sur 2023

- 222.000€ financés pour 2023, dont 1 club pour 3000€
- 135.000€ en cours d’instruction, dont 1 club pour 12.000€
- 5 dossiers rejetés, dont 1 club.
- 19 dossiers déposés



# Simulateur du coût de l'emploi

[centre de ressource DLA Sport](#)



# FFRandonnée



ffrandonnee



@ffrandonnee



ffrandonnee

## CONTACT

Louis Neher  
[psf@ffrandonnee.fr](mailto:psf@ffrandonnee.fr)

